**Culture 21 Actions**

**le guide mondial sur la culture**

**dans le développement durable des villes**

21 mai 2014 – Ébauche 1

**1. CONTEXTE**

L’Agenda 21 de la culture adopté en 2004, sert depuis dix ans à mettre en valeur le rôle de la culture dans la promotion du développement durable. Plus de 500 villes, organisations et gouvernements locaux à travers le monde sont actuellement liés à l’Agenda 21 de la culture. Ce document a été adopté par les Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) en tant que document référence dans le domaine de la culture.

Cette décennie est également celle de la reconnaissance progressive mondiale de la culture comme un facteur intégrant du développement durable comme le montrent de nombreux rapports, déclarations et engagements de la part des institutions internationales, des gouvernements nationaux et locaux, ainsi que des acteurs, experts et parties prenantes de la société civile.

De la même façon, au fur et à mesure que grandit la tendance vers l’urbanisation dans les régions du monde et que les effets économiques, sociaux, politiques, environnementaux et culturels de la mondialisation se font plus visibles au niveau local, le rôle d’acteurs fondamentaux incarné par les gouvernements locaux sur la scène nationale et internationale est devenu de plus en plus important et visible, malgré la diversité des structures institutionnelles au sein desquelles ils fonctionnent.

Les principes et les projets de l’Agenda 21 de la culture sont donc appuyés par un ensemble grandissant de savoirs et d’énoncés politiques, dont certains sont présentés ci-après :

1. L’édition 2004 du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avance que la liberté culturelle est essentielle pour que chacun puisse choisir qui il est, et donc pour garantir le développement humain. La liberté culturelle y est définie comme la capacité des personnes à choisir et participer au modelage de leur culture. Le rapport plaide en faveur de la généralisation des questions de culture dans la pensée et la pratique du développement, afin de construire un monde plus pacifique et plus prospère.[[1]](#footnote-2)
2. La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l’UNESCO, adoptée en 2005 et ratifiée par 130 pays, reconnaît que la protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition essentielle au développement durable pour le bénéfice des générations présentes et futures. Les États parties s’emploient à intégrer la culture dans leurs politiques de développement. Des mesures appropriées devaient être prises à tous les niveaux, y compris celui des politiques locales. D’autres engagements concernent l’encouragement de la participation active de la société civile aux politiques et programmes liés à la diversité des expressions culturelles.[[2]](#footnote-3)
3. Provenant également de l’UNESCO, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, ratifiée par 150 pays à ce jour, souligne l’importance du patrimoine culturel immatériel comme garant du développement durable, car il donne un sens d’identité et de continuité aux communautés et aux groupes. Le patrimoine culturel immatériel devrait être compatible avec les instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’Homme ainsi qu’avec l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et les exigences du développement durable.[[3]](#footnote-4)
4. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2007, reconnaît que le respect des savoirs, cultures et pratiques traditionnelles autochtones contribue à la mise en valeur du développement durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion. Elle établit également un certain nombre de droits pour les peuples autochtones, notamment le droit à perpétuer et renforcer leurs institutions culturelles, le droit à ne pas être sujet à l’assimilation forcée ou à la destruction de leur culture, le droit d'observer et de revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes, le droit à établir et contrôler leurs systèmes et établissements scolaires où l’enseignement est dispensé dans leur propre langue, le droit à la dignité, la diversité de leurs propres cultures, traditions, histoires et aspirations, le droit à établir des médias dans leur propre langue et le droit à conserver, contrôler, protéger et développer leur héritage culturel, leur savoir traditionnel et expressions culturelles traditionnelles.[[4]](#footnote-5)
5. L’attention accrue portée aux droits culturels à échelle mondiale s’exprime également dans la décision du Conseil des droits de l’Homme de l’ONU à créer un poste d’Expert indépendant dans le domaine des droits culturels en 2009, pour une période de trois ans. En 2012, une nouvelle résolution décide d’étendre ce mandat à trois années supplémentaires, après quoi le titulaire de ce poste devient un Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels. Les questions traitées par le rapporteur spécial au cours des dernières années incluent le droit à accéder au patrimoine culturel, les droits culturels des femmes et le droit à la liberté artistique. Ces documents ont contribué à renforcer la reconnaissance des droits culturels comme partie intégrante des droits de l’Homme, qui sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés, et à faire prendre conscience aux autorités publiques de leur rôle dans l’élimination des obstacles à l’exercice des droits et dans la conception et la mise en œuvre de politiques alignées sur les droits culturels.[[5]](#footnote-6)
6. Parmi les autres contributions apportées par la société civile, à la reconnaissance des droits culturels, on retrouve la Déclaration de Fribourg de 2007 sur les droits culturels du Groupe de Fribourg, résultat d’activités précédemment conduites en partenariat avec l’UNESCO, et le Conseil de l’Europe et l'Organisation internationale de la Francophonie, entre autres. Les auteurs soutiennent que « de nombreuses stratégies de développement ont prouvé qu’elles ne sont pas adéquates en raison de leur négligence des droits [culturels] » et que « les conflits actuels et potentiels sont causés en grande partie par la violation des droits culturels » et ils décrivent un ensemble de droits culturels conçus comme essentiels à la dignité humaine, y compris le droit à choisir son identité culturelle, le droit à accéder et participer librement à la vie culturelle, le droit à l’éducation et à la formation liées à l’identité culturelle de chacun, le droit à l’’information libre et pluraliste et le droit à participer dans le développement culturel des communautés, tout en respectant les autres droits de l’Homme ainsi que les principes de gouvernance démocratique.[[6]](#footnote-7)
7. Le Document final du sommet d’évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement tenu lors l’Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2010 affirme : « Nous insistons sur l’importance que revêt la culture en tant que facteur de développement et sur ce qu’elle apporte dans la réalisation des objectifs du Millénaire » et : « Nous considérons que la dimension culturelle est importante pour le développement. Nous encourageons la coopération internationale dans le domaine culturel, en vue de réaliser les objectifs de développement ». On retrouve au cours du document des références spécifiques à la culture, notamment en relation aux peuples autochtones et au besoin d’adapter les programmes de prévention du VIH aux contextes culturels. D’autre part, le Document final souligne également le rôle important joué par les institutions et les communautés locales dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. [[7]](#footnote-8)
8. Le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenu en juin 2012 (« Rio+20 »), qui a ensuite été approuvé par l’Assemblée générale des NU, souligne encore une fois la place que la culture revêt dans le développement en affirmant : « Nous prenons note de la diversité naturelle et culturelle du monde et reconnaissons que toutes les cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable ». Le document déclare également que les villes peuvent promouvoir des sociétés durables si elles sont correctement planifiées et développées, notamment à travers les approches de planification et gestion intégrées – une approche holistique du développement urbain et des établissements humains étant nécessaire, avec également la conservation comme il se doit du patrimoine naturel et culturel des établissements humains, la revitalisation des quartiers historiques et la réhabilitation des centre-ville. Il appelle également à la participation accrue des citadins dans la prise de décisions et la promotion de partenariats entre les villes et les communautés.[[8]](#footnote-9)
9. Depuis 2010, l’Assemblée générale des Nations Unies a adopté trois résolutions qui mettent l’accent sur la connexion entre culture et développement. La résolution la plus récente, adoptée en 2013, reconnaît que la culture joue un rôle *moteur* et *facilitateur* dans le développement durable. La résolution soutient que « les politiques sensibles aux contextes culturels peuvent donner de meilleurs résultats de développement durable, équitable, profitable à tous ». Elle reconnaît également que la culture contribue à la paix et à la sécurité, comme une ressource précieuse permettant aux communautés d’agir selon une pleine participation à la vie sociale et culturelle, en facilitant la gouvernance pour tous et le dialogue et en contribuant à la prévention et à la résolution des conflits.[[9]](#footnote-10)
10. La dernière résolution met partiellement à contribution la déclaration finale du Congrès international « La culture : clé du développement durable », convoquée par l’UNESCO, le gouvernement chinois et la Ville d’Hangzhou en mai 2013. Intitulée « Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable », la déclaration d’Hangzhou soutient qu’afin de faire face aux défis grandissants tels que la croissance de la population, l’urbanisation, la dégradation de l’environnement, les catastrophes naturelles, les changements climatiques, la croissance des inégalités et la pauvreté persistante, de nouvelles approches du développement durable sont urgentes – et celles-ci « doivent pleinement prendre en compte le rôle de la culture en tant que système de valeurs et de cadre pour construire un développement réellement durable, la nécessité de mettre à profit l’expérience des générations passées et la reconnaissance de la culture comme faisant partie intégrante du patrimoine mondial et local et comme source de créativité et de renouvellement ». Ces nouvelles approches devraient être définies et mesurées de façon à représenter le cadre plus large du progrès de l’humanité et à mettre en avant l’harmonie entre les peuples, entre les hommes et la nature, l’équité, la dignité, le bien-être et la durabilité. La déclaration a donc appelé les gouvernements et les responsables politiques à intégrer la culture au sein des politiques et programmes de développement. De même, elle a rappelé qu’une vie culturelle dynamique et la qualité des environnements historiques urbains étaient la clé de la réussite des villes durables, et a appelé les décideurs à exploiter la culture comme une ressource dans la réalisation du développement urbain durable. [[10]](#footnote-11)
11. En juillet 2013, le débat de haut niveau du Conseil économique et social a inclus la culture pour la première fois de son histoire comme l’un des thèmes de son examen ministériel annuel. Les membres du Conseil ont reconnu l’importance fondamentale de la diversité culturelle qui est « une source d’enrichissement pour l’humanité et qui contribue de façon importante au développement durable des communautés locales, des peuples et des nations ». Ils ont considéré que la culture est une composante essentielle du développement humain et qu’elle constitue une source d’identité, d’innovation et de créativité de l’individu et de la communauté ainsi qu’un facteur important d’intégration sociale et de lutte contre la pauvreté. [[11]](#footnote-12)
12. Depuis 2008, les trois *Rapports sur l’économie créative* publiés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le PNUD et l’UNESCO ont contribué à souligner la place des biens et des services culturels dans le commerce mondial et dans le développement économique. Le rapport de 2013, intitulé *Élargir les voies du développement local* plaide en faveur de l’adaptation des politiques aux contextes locaux et de l’émancipation des communautés et institutions locales, en argumentant que « Malgré l’importance des interventions politiques à échelle nationale, il est évident que la frontière suivante dans la génération des connaissances repose sur la compréhension des interactions, spécificités et politiques au niveau local, et comment l’économie créative peut être promue dans les faits parmi les communautés, les villes et les régions des pays en voie de développement ». [[12]](#footnote-13)
13. Les changements susmentionnés dans le discours global sur la culture et le développement durable mènent à une compréhension plus complexe des politiques culturelles, comme le prouve le document de 2011 de l’UNESCO, *Un nouvel agenda de politiques culturelles pour le développement et la compréhension mutuelle*. Ce document fournit de nombreux arguments qui expliquent pourquoi la culture est à la fois une condition préalable à la paix, une source du bien-être intellectuel, émotionnel et spirituel et une ressource du développement socio-économique et de la durabilité environnementale. Ceci appelle alors à repenser les politiques culturelles, afin d’intégrer la culture dans tous les secteurs politiques. Des approches de gouvernance innovante et démocratique de la culture doivent encourager la consultation et la délégation des responsabilités, compétences et financements, particulièrement au niveau local, ainsi que la promotion de partenariats entre autorités publiques et société civile et entre les villes et les régions au-delà des frontières nationales. [[13]](#footnote-14)
14. Les gouvernements locaux sont de plus en plus actifs au niveau mondial et appellent au renforcement de la place de la culture dans le développement durable. Dans sa position politique *La culture : quatrième pilier du développement durable* (2010), CGLU affirme que la combinaison entre croissance économique, inclusion sociale et équilibre environnemental ne reflète désormais plus les dimensions des sociétés mondiales – la culture doit être reconnue comme l’un des quatre piliers du développement durable. L’organisation a appelé les villes et les gouvernements locaux et régionaux dans le monde à intégrer la dimension de la culture au sein de leurs politiques de développement, à développer une politique culturelle solide et à inclure la dimension culturelle dans toutes les politiques publiques.[[14]](#footnote-15) Certains réseaux régionaux de villes, notamment Mercociudades et Eurocities ont également entrepris des activités soulignant le rôle de la culture dans le développement local et l’importance de politiques publiques coordonnées pour ces zones.
15. Un groupe de travail mondial de gouvernements locaux et régionaux pour l’Agenda Post-2015 vers Habitat III a été créée afin d’établir une stratégie commune pour contribuer aux trois débats internationaux relatifs à l’agenda de développement mondial pour les décennies à venir : l’Agenda de développement post-2015, le Suivi de la conférence Rio+20 et la mise en forme du Nouvel agenda urbain des Nations Unies, à convenir lors d’Habitat III (2016). La taskforce mondiale, accueillie par CGLU, comprend un grand nombre d’associations représentatives des gouvernements locaux dans le monde. Elle identifie la culture comme l’une des priorités des gouvernements locaux et régionaux pour l’agenda post-2015 ainsi que pour les discussions d’Habitat III. Parmi ses recommandations, on retrouve l’inclusion d’un objectif spécifique sur « l’urbanisation durable », ce qui pourrait signifier un investissement dans la culture et le patrimoine, entre autres aspects, dans l’agenda post-2015. [[15]](#footnote-16)
16. Plusieurs organisations gouvernementales régionales et organisations internationales fondées sur les langues ont adopté des documents de politique qui insistent sur l’interconnexion entre la culture et les autres domaines du développement durable. La charte culturelle latino-américaine de 2006 soutient que le développement durable n’est possible que lorsqu’il engage des politiques publiques prenant en compte la dimension culturelle et respectant la diversité.[[16]](#footnote-17) La réunion de 2012 des ministres sud-américains et des hautes autorités responsables de la culture et de la durabilité adopte la Déclaration de Sao Paulo sur la culture et la durabilité, déclaration qui demande que la culture soit reconnue comme le quatrième pilier du développement durable, en particulier dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.[[17]](#footnote-18) La Charte de la renaissance culturelle africaine de l’Union africaine adoptée en 2006 insiste sur l’importance de la culture comme moyen de réponse aux défis de la mondialisation et encourage la reconnaissance de la diversité culturelle et l’intégration d’objectifs culturels dans les stratégies de développement. Une série d’acteurs clés sont reconnus comme instruments du développement culturel, notamment les associations, les gouvernements locaux et le secteur privé.[[18]](#footnote-19) Le Plan d’action sur les industries culturelle et créative en Afrique qui en résulte décrit la contribution potentielle des industries culturelle et créative pour la réalisation des objectifs de l’Union africaine dans le domaine du développement économique, social et politique.[[19]](#footnote-20) La 10ème conférence des chefs d’État et de gouvernement de pays ayant le français en partage, tenue en 2004, adopte la Déclaration de Ouagadougou, qui affirme que le respect et la promotion de la diversité culturelle et linguistique constituent un pilier du développement durable.[[20]](#footnote-21) L’agenda européen de la culture de 2007 de la commission européenne s’est ouvert en déclarant que « la culture est au cœur de la civilisation et du développement humain » et s’est attaché à explorer les liens entre les aspects culturels et une série d’objectifs européens, notamment les objectifs appartenant au domaine du développement social et économique et aux relations internationales.[[21]](#footnote-22) Dans le contexte asiatique, la réunion des ministres responsables de la culture et des arts en 2011 a donné lieu à la Déclaration sur l’unité ASEAN dans la diversité culturelle : vers le renforcement de la communauté ASEAN, qui confirme le potentiel de la culture comme moteur de croissance économique et comme élément de construction de la cohésion et de la transformation sociale, et qui met également l’accent sur les liens entre créativité culturelle, promotion des industries culturelles et développement durable.[[22]](#footnote-23) La 18e réunion annuelle des ministres de la culture des régions arabes, tenue en 2012, donne lieu à la Déclaration de Manama, qui appelle à la consolidation de la culture afin d’arriver au développement durable et équitable et à l’inclusion sociale et afin d’encourager la démocratie, la construction du savoir, la liberté d’expression, la créativité, les valeurs partagées, le dialogue, la participation et les droits de l’Homme.[[23]](#footnote-24)

Ces contributions illustrent à quel point la compréhension du développement durable de nos jours implique une large interconnexion de facteurs culturels, sociaux, environnementaux, politiques et économiques. Il faut reconnaître les interdépendances dans la conception, la mise en œuvre et l’évaluation des politiques, qui ne sont pas du seul domaine des autorités publiques, mais bien un résultat des synergies et des partenariats impliquant différentes parties prenantes. Et, dans un monde marqué par la mondialisation, l’urbanisation, la numérisation et l’expansion des opportunités, la culture ne peut plus être reléguée au second plan dans les approches du développement durable, mais doit devenir une partie centrale de l’équation.

Étroitement lié à la capacité des individus à développer leurs propres compétences et à exercer leurs droits, le développement durable est ressenti au niveau local et requiert des espaces locaux pour la discussion publique et la prise de décisions. Le rôle des gouvernements locaux devient alors essentiel à cet égard.

**2. PRINCIPES**

En s’appuyant sur l’Agenda 21 de la culture de 2004 et sur la série de contributions récentes, l’ensemble suivant de principes résume l’approche des gouvernements locaux liée à l’intégration de la culture dans le développement durable au niveau local et mondial :

1. La culture est constituée de valeurs, de croyances, de langues, de connaissance, des arts et des savoirs faire avec lesquels un individu exprime son humanité, ainsi que le sens qu'il donne à son existence et son développement.
2. La diversité culturelle est le principal patrimoine de l’Humanité. Elle est le produit de milliers d’années d’histoire, le fruit de la contribution collective de tous les peuples, à travers leurs langues, leurs idées, leurs techniques, leurs pratiques et leurs créations.
3. Les droits culturels font partie intégrante des droits de l’Homme. Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l’Homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée. La liberté culturelle des individus et des communautés est une condition essentielle de la démocratie.
4. L’accès à l’univers culturel et symbolique dans tous les moments de la vie constitue un facteur essentiel pour la formation de la sensibilité et des capacités d’expression, ainsi que pour la coexistence harmonieuse et pour la construction de la citoyenneté. L’identité culturelle de tout individu est une réalité en mouvement.
5. Le développement durable requiert une combinaison d’un ensemble de facteurs y compris les aspects culturels qui s’ajoutent aux préoccupations environnementales, économiques et sociales.
6. Les gouvernements locaux s’affirment comme des acteurs mondiaux de premier ordre dans la défense et la promotion des droits de l’Homme, tout comme des systèmes démocratiques locaux, nationaux et internationaux, et de la bonne gouvernance.
7. À l’ère de la mondialisation, les politiques locales doivent prendre en compte les processus internationaux, notamment par la conception et la facilitation de la coopération culturelle internationale et la prise en considération des besoins spécifiques des acteurs culturels dans les régions les moins développées.
8. Le développement culturel, partie intégrante du développement durable, implique l’élargissement et l’intensification de l’exercice des droits culturels parmi les citoyens, ainsi que la réduction des inégalités dans l’accès aux droits culturels.
9. Le développement culturel repose sur la multiplicité des acteurs sociaux, notamment les citoyens, les organisations de la société civile, les gouvernements et les acteurs privés. Une bonne gouvernance requiert la transparence de l’information et la participation citoyenne à l’élaboration des politiques, la prise de décisions et leur évaluation.
10. Les villes et les territoires sont un cadre privilégié pour une construction culturelle en constante évolution et constituent des espaces de diversité créative.
11. Le patrimoine culturel matériel et immatériel est le témoignage de la créativité humaine et le substrat de l’identité des peuples. La gestion du patrimoine s'effectue par le biais de l'identification, l'enregistrement, l'inventaire et la description selon les normes internationales.
12. L’économie culturelle ou créative, qu’elle soit à but lucratif et non et de toutes tailles, peut jouer un rôle important dans l’émergence de sociétés durables, avec un équilibre entre les valeurs économiques, sociales et culturelles.
13. L’accès à l'information est essentiel pour le développement durable des villes. L’appropriation de l’information et sa transformation en savoir par les citoyens est un acte culturel.
14. L’aménagement du territoire est un acte culturel.
15. Les espaces publics sont des biens collectifs qui appartiennent à tous les citoyens et les villes ont la responsabilité de permettre l’appropriation de ces espaces.[[24]](#footnote-25)

**3. GUIDE**

Dix ans après la contribution de l’Agenda 21 de la culture dans la valorisation de l’importance des politiques culturelles locales dans le développement durable, il semble que la prochaine étape nécessaire soit un outil pratique qui facilite la consultation locale, l’élaboration et la mise en œuvre de politiques.

Ce guide complète les principes, les engagements et les recommandations mis en avant par l’Agenda 21 de la culture en 2004, ainsi que les contributions apportées par les gouvernements locaux, autres autorités publiques, organisations internationales, acteurs de la société civile, entités privées, universitaires et autres acteurs au cours des dix dernières années. Ce guide vise à consolider la culture comme la quatrième dimension du développement durable dans les villes et territoires.

Ce guide est constitué d’un ensemble de 8 sections, sur la promotion de la place de la culture dans les stratégies de développement durable local. **Les questions de ce guide peuvent évoluer et devenir des cibles et des indicateurs sur la place de la culture dans le développement durable.**

**Autoévaluation**

Le guide présenté ci-dessous vise  à permettre aux gouvernements locaux et à leurs partenaires d’autoévaluer les contextes locaux et leurs politiques et programmes existante, afin de renforcer la capacité d’action et l’intelligence locales et guider l’élaboration des politiques conséquentes. Il a l’ambition de devenir une ressource utile dans les débats sur le développement local, en assurant la présence de la dimension culturelle. Les gouvernements locaux sont encouragés à appliquer ce cadre dans leurs communautés respectives, à travers des processus ouverts, participatifs et axés sur la pratique. Chaque section thématique contient un ensemble de questions. Dans les démarches d’autoévaluation, un graphique peut permettre aux villes d’indiquer le degré de couverture actuel des thèmes soulevés. Chaque réponse à une question par « Oui » ajoute un point à la catégorie thématique pertinente. Une fois les 8 sections ont été considérées, un graphique est alors généré, qui illustre les forces et les faiblesses de chaque ville selon les sections clés identifiées – ceci aide ensuite à l’échange avec les autres villes de points de vue, d’expériences et de leçons apprises.

**Mise en œuvre locale et travail en réseau international**

Le guide vise  également à permettre aux gouvernements locaux partout dans le monde de comparer leurs modèles et encourager l’apprentissage mutuel. Le guide sera utilisé par la Commission culture de CGLU comme base pour la création d’une communauté d’apprentissage sur la place de la culture dans le développement durable. Le guide a l’ambition d’engager les villes clé dans un réseau avec une dimension de mise en œuvre locale et une dimension d’échanges internationaux. Le guide devra améliorer la place de la culture dans le développement durable de chacun de ses membres. Le guide vise à (i) identifier les villes avec l’expérience et la capacité à mener le travail dans un domaine en particulier, (ii) faciliter l’échange des informations, à favoriser l’examen par les pairs (*peer-review*), à approfondir les connaissances et à démarrer les programmes de coopération.

1. **Droits culturels.**

Citoyenneté active et entière reconnaissance des droits culturels

Les droits de l’Homme sont une façon d’exprimer la dignité de l’être humain et peuvent servir d’inspiration à l’élaboration des politiques. Les droits culturels, partie intégrante des droits de l’Homme, peuvent également fournir le savoir nécessaire à l’exercice d’autres droits, libertés et responsabilités. Les politiques locales concernées par les droits culturels doivent impliquer les droits des citoyens à déterminer librement leur identité, à développer et exercer leurs capacités créatives, à reconnaître les expressions culturelles d’autrui et être reconnus et à prendre part aux décisions collectives relatives à la culture. Elles doivent reconnaître les citoyens comme les principaux acteurs dans la configuration de la scène culturelle locale, et comme garants de la vie culturelle de la ville, dynamique et forte, comme l’exige le lien humain. Conformément aux droits culturels, les gouvernements locaux doivent envisager de définir les services culturels de base, comme droit minimum pour tous les citoyens.

L’exercice d’autres droits de l’Homme, y compris – mais sans s’y limiter – la liberté d’expression, d’éducation et de communication est également essentiel au développement d’un environnement culturel durable.

***Questions clés :***

* Les stratégies locales relatives à la politique culturelle ou au développement durable font-elles référence aux droits culturels ? Si oui, lesquels ?
* Une charte locale des responsabilités et droits culturels a-t-elle été adoptée ? Si ce n’est pas le cas, est-ce prévu ?
* Le gouvernement local a-t-il analysé les obstacles existants à l’accès et la participation des citoyens à la vie culturelle ? Si oui, de quelle façon ? Quelles mesures ont été adoptées par la suite ?
* Les activités éducatives et de formation destinées aux décideurs politiques locaux et aux acteurs culturels ont-elles traité de la notion de droits culturels et autres droits de l’Homme ? Si oui, quelles activités ont été mises en place ?
* L’élargissement des opportunités créatives pour tous les citoyens et/ou pour des groupes spécifiques est-il un des objectifs des politiques culturelles ? Si oui, quelles activités ont été mises en place ?
* Des activités en particulier ont-elles été menées afin de donner plus de visibilité à certaines expressions culturelles locales méconnues (styles ou disciplines minoritaires, expressions liées au patrimoine de minorités ethniques ou linguistiques, etc.) dans les espaces publics ? Si oui, quel type d’activités ?
* La reconnaissance mutuelle et/ou la collaboration entre les différentes expressions culturelles est-elle un objectif des politiques culturelles ? Si oui, quelles activités ont été mises en place ?
* Des mesures ont-elles été adoptées afin de faciliter la participation des citoyens (individuellement ou comme représentants de groupes de la société civile) dans l’élaboration des priorités de politique culturelle et/ou l’évaluation de la politique ? Si oui, de quelle façon ?
* Existe-t-il des politiques ou des programmes qui soutiennent l’implication des citoyens dans la gestion des installations ou événements publics culturels ? Si oui, quels types de supports et d’activités ?
* Est-ce qu’il existe un inventaire des lieux culturels et patrimoniaux et une norme de desserte minimale ? (Exemple : x bibliothèques par habitant, x livre par hab,)
* Existe-t-il des études sur la vulnérabilité culturelle? Indice de fragilité des certains groupes ou population sur un territoire? Des zones prioritaires.
* En plus d’une politique culturelle territoriale existe-t-il des plans culturels locaux ou contrat de quartier élaboré avec la participation des citoyens ?

1. **Gouvernance de la culture**

Vers une gouvernance équilibrée et partagée des politiques culturelles locales

La pleine intégration de la culture dans les stratégies de développement durable local, reconnaissant la nature commune de la culture et sa place centrale dans la construction des espaces collectifs d’expérience, apprentissage et reconnaissance doit se baser sur la responsabilité partagée entre une large gamme d’intervenants. En plus des autorités publiques, les acteurs de la société civile, les organisations privées et les citoyens individuels doivent être reconnus comme des acteurs clés des débats publics, de la définition des priorités, de l’élaboration de politiques, de gestion et d’évaluation des programmes. Tout en gardant la responsabilité globale du développement durable et de la génération d’un environnement favorable à la participation culturelle, les gouvernements locaux devraient pouvoir incarner différents rôles (dirigeant, fondateur, facilitateur etc.), identifier les obstacles à la coopération et susciter les synergies entre les différents acteurs.

La gouvernance locale de la culture vers le développement durable doit inclure des possibilités destinées à la cartographie culturelle plurielle (c’est-à-dire la participation dans l’identification des ressources et relations culturelles pertinentes), à la planification stratégique (c’est-à-dire la détermination des priorités et la désignation des actions clés), et l’évaluation. Des conseils culturels locaux impliquant tous les intervenants pertinents devraient être établis.

Au sein du secteur public, une place centrale à la culture dans le développement durable requiert (selon ce qu’a prouvé l’expérience des villes) des mécanismes de coordination transversaux parmi les différents services administratifs et politiques. Des cadres de gouvernance multi-niveaux doivent également être élaborés, afin de faciliter la coordination entre les gouvernements locaux, régionaux (le cas échéant) et nationaux.

***Questions clés :***

* Une définition formelle des concepts de « culture », « vie culturelle » et « secteur culturel » a-t-elle été adoptée ? Si oui, les expressions culturelles de la part des citoyens, des acteurs de la société civile et des entités privées, actives au niveau local sont-elles incluses ?
* Des mesures visant à renforcer les ONG, les associations et autres acteurs de la société civile contribuant à la vie culturelle ont-elles été adoptées ? Si oui, qu’ont-elles impliqué ?
* Le budget public actuel consacré à la culture permet-il de contribuer au développement durable de la vie culturelle locale ? Les ressources financières liées à la culture, de provenance publique ou privée, ont-elles subi des changements importants au cours des dernières années ? Si oui, lesquels ?
* Un conseil culturel local a-t-il été établi ? Si oui, qui y participe ? Quel est son rôle ?
* Des inventaires culturels participatifs ont-ils été réalisés ? Si oui, qui y participe et de quoi sont-ils composés ?
* Des stratégies culturelles locales ont-elles été développées et/ou évaluées au moyen d’exercices participatifs ? Si oui, qui y a participé ?
* Des espaces permanents de collaboration (groupes de travail, stratégies communes etc.) entre les services culturels et autres services relatifs au développement durable au sein des gouvernements locaux ont-ils été établis ? Si oui, de quoi sont-ils composés ?
* Des cadres permanents dans la répartition des responsabilités et/ou dans la collaboration à la politique culturelle et/ou au développement durable entre les gouvernements locaux, régionaux et nationaux ont-ils été établis ? Si oui, qu’impliquent-ils ?

1. **Culture et planification urbaine, espaces publics et culture**

Planifier la ville avec une sensibilisation culturelle explicite

La conception et planification urbaines sont étroitement liées aux capacités des villes à devenir des espaces du développement durable. Une attention adéquate à un usage accessible orienté vers le citoyen des espaces publics peut étendre la possibilité d’une vie culturelle participative et diverse, en plaçant la créativité dans les espaces collectifs et en encourageant l’expression et la participation culturelle et la coexistence. En même temps, l’indifférence aux aspects culturels dans la planification urbaine peut avoir des impacts négatifs pour la préservation du patrimoine et limiter les possibilités futures d’accès et de participation à la culture voire même favoriser les desserts culturels et l’homogénéité. La planification urbaine, comme dans le cas des évaluations des impacts environnementaux, doivent intégrer les évaluations de l’impact culturel.

D’autres synergies entre la culture, la planification urbaine et les espaces publics incluent (a) la nécessité que les projets de développement urbain sont sensibles en fonction de leur contexte culturel (avec l’utilisation de connaissances et techniques de construction locales, au lieu d’importer modèles), (b) le potentiel des infrastructures et activités culturelles, si elles sont bien conçues, à contribuer à la régénération urbaine, et (c) lors de la planification des ressources et opportunités culturelles, l’équilibre entre centre-ville et quartiers, ainsi qu’entre des lieux de petite ou grande échelle.

***Questions clés :***

* Un document d’évaluation de l’impact culturel a-t-il été élaboré par la ville, en concertation avec les autres intervenants locaux ? Si oui, de quelle façon ? Quels ont été les résultats ? Si non, est-ce envisageable ?
* Le plan d’urbanisme local reconnaît t-il l’importance de la culture ? Identifie t-il des Quartiers culturels ou zone d’activités culturelles ou encore des lieux de création (ateliers d’artistes, laboratoires) à conserver et à stimuler ?
* Les considérations liées aux impacts culturels ont-elles été intégrées dans les stratégies de planification urbaine plus importante et/ou dans la conception et la mise en œuvre de projets affectant l’espace public ? Si oui, de quelle façon ? Quels sont les effets ressentis ?
* Des mesures prévenant les dommages aux biens du patrimoine dans les stratégies de développement urbain ont-elles été prises ? Si oui, sont-elles respectées ? Si non, est-ce envisageable ?
* Des mesures visant à préserver les techniques de construction traditionnelles, et pertinentes au développement durable ont-elles été adoptées ? Si oui, qu’impliquent-elles ?
* Des formations ou activités de sensibilisation aux impacts et réhabilitation culturels pour les acteurs impliqués dans la planification et la conception urbaine ont-elles été organisées ? Si oui, quels ont été leurs effets ? Si non, serait-ce faisable ?
* La politique culturelle locale reconnait-elle l’espace public (rues, places et autres espaces dans la ville) comme un atout majeur pour la participation culturelle ? Si oui, qu’implique-t-elle dans la pratique ?
* Des recherches sur l’usage culturel de l’espace public par différents groupes, comprenant les obstacles à l’égalité des chances d’accès à ces espaces publics ont-elles été conduites ? Si oui, quels ont été les résultats ? Si non, est-ce envisageable ?
* La politique culturelle locale favorise t-elle la participation culturelle équitable dans la ville et ses différents quartiers ?
* Inclus t-on les artistes dans les projets d’aménagement urbain ?
* Lors de la planification de nouvelles infrastructures majeures, existe-t-il une préoccupation quant à leur relation avec l’écosystème culturel plus étendu et leurs besoins en ressources futurs ?

1. **Culture et écologie**

La culture comme accélérateur des processus écoresponsables

Reconnaître l’importance de la culture dans le développement durable mène également à l’exploration des connexions entre les aspects culturels et environnementaux. De façon profonde, les formes culturelles influencent notre compréhension de notre relation à l’environnement. Tout comme la pensée écologique a intégré de façon croissante la considération du bien-être des générations futures, la pensée culturelle peut se refléter sur son héritage pour le futur. Les paysages peuvent également être vus comme une combinaison des valeurs et ressources naturelles et culturelles, qui ont souvent été développées ensemble – cela s’applique aux zones urbaines et rurales, bien que cela soit plus visible dans certains cas que d’autres (façon dont les activités dans l’agriculture, la pêche ou l’élevage sont déterminées culturellement et recherchent l’équilibre avec la préservation de l’environnement).

Sur un plan plus pratique, les infrastructures et activités culturelles (événements, lieux) ont leurs propres impacts environnementaux et doivent s’en responsabiliser. Les acteurs culturels peuvent également contribuer à sensibiliser aux préoccupations environnementales et à promouvoir des usages plus durables des ressources naturelles.

***Questions clés :***

* Les stratégies environnementales locales ont-elles considéré le rôle de la culture (notamment les traditions culturelles, les acteurs culturels etc.) dans la promotion de la durabilité environnementale ? Si oui, qu’ont-elles impliqué ?
* Les stratégies culturelles locales ont-elles considéré les connexions entre la durabilité environnementale (préoccupations liées aux changements climatiques, à l’usage durable des ressources, à la sensibilisation) ? Si oui, qu’ont-elles impliqué ?
* Des groupes de travail ou des mécanismes de coordination entre les services chargés de la culture et de l’environnement au sein du gouvernement local ont-ils été créés ? Si oui, qu’ont-ils impliqué ? Si non, sont-ils envisageables ?
* Les acteurs de la société civile ont-ils exploré les relations entre culture et durabilité environnementale ? Si oui, de quelle façon ? Leur travail peut-il servir à encourager les activités dans ce domaine ?
* Des espaces de discussion pour envisager l’héritage des pratiques culturelles d’aujourd’hui pour les générations futures ont-ils été créés ? Si oui, comment fonctionnent-ils et quels ont été les résultats ?
* Les institutions culturelles bénéficiant de soutien public sont-elles encouragées à envisager leurs impacts environnementaux et les réduire, le cas échéant ? Si oui, quels ont été les résultats ?
* Des plans ont-ils été conçus pour préserver et/ou diffuser les pratiques traditionnelles contribuant à l’usage environnemental durable ? Si oui, qu’ont-ils impliqué et quels ont été les résultats ?
* La promotion de l’histoire et de la culture locale s’inscrit t-elle dans la stratégie de sensibilisation afin de limiter les gaz à effet de serre et un mode de production et consommation basée sur la connaissance des produits locaux?

1. **Culture et éducation**

Habiliter une citoyenneté active par la culture

La culture, qui peut être comprise comme un processus vers l’élargissement des possibilités expressives et l’accès au savoir, est intimement liée à l’éducation et à l’apprentissage tout au long de la vie. Les villes, en tant qu’espaces pédagogiques et d’apprentissage, fournissent un excellent cadre pour l’exploration des synergies entre culture et éducation, et peuvent prendre différentes formes : l’amélioration de l’accès à la culture au sein des écoles et des centres éducatifs (par ex. visites au musée ou au théâtre, résidences d’artistes etc.), la promotion de l’éducation aux arts et aux compétences créatives (écoles d’art, ateliers etc.), activités pédagogiques et de médiation culturelle conçues par des institutions culturelles, etc.

Les politiques de ce domaine devraient considérer l’éducation formelle et informelle et inclure des opportunités d’apprentissage pour tous les groupes d’âges. En plus du cadre éducatif traditionnel (écoles, universités), les acteurs de la société civile peuvent jouer un rôle important dans la conception et l’exécution de programmes. Il faut également considérer des synergies entre les stratégies d’emploi dans le secteur culturel, à travers la mise à disposition de formations pour les étudiants ainsi que de cours de formation pour les professionnels existants.

***Questions clés :***

* Des stratégies locales reliant l’éducation et la politique culturelle ont-elles été adoptées ? Si oui, qui a été impliqué dans leur élaboration ? Quelles mesures contiennent-elles ? Tous les groupes d’âges sont-ils pris en considération ?
* Des espaces de discussions rapprochant les acteurs publics et privés dans le domaine de la culture, de l’éducation et de l’apprentissage tout au long de la vie ont-ils été créés ? Si oui, comment fonctionnent-ils et quels ont été leurs effets ?
* Les institutions culturelles bénéficiant de soutien public sont-elles encouragées à concevoir des activités pédagogiques ? Si oui, tous les groupes d’âges sont-ils pris en considération ?
* Des plans afin de soutenir les acteurs de la société civile dans la création d’opportunités d’éducation culturelle ont-ils été mis en place ? Si oui, quelles priorités ont été établies ?
* Des projets de médiation culturelle et de promotion d’activités culturelles avec des artistes et ou des professionnels de la création dans les écoles et/ou les centres pédagogiques ont-ils été mis en place ? Si oui, qu’impliquent-ils ?
* L’offre actuelle d’éducation à l’art (écoles de musique, écoles d’art etc.) répond-elle à la demande visible ? Si non, des mesures sont-elles considérées ?
* Des mesures visant à rendre plus accessible les informations liées à l’accès à la culture et l’éducation culturelle ont-elles été adoptées (portails en ligne, centres d’information, etc.) ?
* Les profils professionnels actuels et émergents des secteurs culturels (compétences de management et d’entreprenariat, travail interdisciplinaire) ont-ils été considérés lors de l’élaboration de formations dans le secteur culturel ? Si oui, quels types de cours ou de plans de formations ont été conçus ?

1. **Culture, inclusion sociale et lutte contre la pauvreté**

Invention de nouveaux liens sociaux : le rôle fondamental de la culture

La participation à la vie culturelle a un impact clé dans le développement durable urbain. Elle apporte motivation et compétences pour plus de participation civique, plus de visibilité aux expressions minoritaires, une reconnaissance et une coopération mutuelles améliorées entre les différents groupes (dialogue intergénérationnel et interculturel), un bien-être individuel amélioré, de plus larges opportunités d’emploi, une sécurité et une image améliorée des quartiers, etc. À un niveau plus profond, les facteurs culturels peuvent également soit favoriser ou soit entraver l’accès à certains des services publics (santé, éducation) – à cet égard, il faudra prêter une attention particulière aux préjugés ainsi qu’aux autres aspects culturels (discrimination liée au genre ou à l’ethnie) qui pourraient devenir des obstacles.

Les politiques et programmes de ce domaine doivent explorer le terrain d’entente entre la culture et les autres domaines d’action, notamment la santé, l’éducation, la citoyenneté, l’inclusion sociale et l’emploi. Les processus de ces domaines requièrent habituellement un engagement de tous sur le long terme et des méthodologies ouvertes. Tout en élargissant les opportunités de participation de tous et tout en favorisant les espaces communs de reconnaissance mutuelle, il faut prêter une attention particulière à la capacité des individus à accepter ou refuser de participer. Une conséquence de la dimension sociale de la participation culturelle peut impliquer de se préoccuper de la coopération culturelle internationale, y compris le soutien aux expressions culturelles des régions les moins développées et les plus fragiles.

***Questions clés :***

* Les aspects culturels ont-ils été inclus dans les stratégies locales de la sphère sociale (santé et bien-être, inclusion sociale, emploi, etc.) ? Si oui, qu’impliquent-ils ?
* Des mesures visant à identifier et à s’attaquer aux facteurs culturels entravant l’accès à certains services publics (santé, éducation, loisirs) ont-elles été adoptées ? Si oui, qu’impliquent-elles ?
* La diversité ethnique ou linguistique et/ou une perspective de genre (analyse sur la façon dont la discrimination de genre peut affecter l’égalité des chances à la participation) ont-elles été intégrées à l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation de la politique ? Si oui, qu’ont-elles impliqué ?
* De façon générale, les professionnels et les organisations de la sphère sociale sont-ils conscients des liens entre les aspects culturels (participation culturelle, croyances ou préjugés, etc.) et leurs propres domaines d’activité ? Si oui, comment cela se traduit dans la pratique ? Si non, des formations ou activités de sensibilisation ont-elles été considérées ?
* Les institutions culturelles bénéficiant de soutien public sont-elles encouragées à concevoir des programmes impliquant les groupes défavorisés ? Si oui, quels ont été les résultats ?
* Des plans pour favoriser la coopération interculturelle et/ou intergénérationnelle ont-ils été mis en place ? Si oui, quelles priorités ont été établies ? Quels ont été les résultats ?
* Des mesures visant à améliorer la visibilité et la diversité de l’information liées à l’accès à la culture ont-elles été adoptées ? Si oui, qu’ont-elles impliqué ?
* Lors de l’élaboration des politiques et programmes culturels liés à l’inclusion sociale, a-t-on prêté attention au besoin d’une continuité à moyen-long terme des processus ?
* La possibilité d’acceptation ou de refus de participer a-t-elle été donnée aux individus ciblés par les programmes culturels à orientation sociale ?
* Les politiques et programmes culturels locaux ont-ils envisagé la façon dont la ville peut contribuer à la promotion de la coopération culturelle internationale (aide à la mobilité des artistes venant de pays moins développés) ? Si oui, qu’ont-ils impliqué ?
* Les résultats des politiques et programmes culturels à orientation sociale sont-ils régulièrement évalués ? Si oui, quelles en sont les observations ? La voix des participants est-elle prise en compte ?

1. **Culture durable et économie sociale**

Une économie sociale réussie contient une dimension culturelle

Les activités culturelles peuvent jouer un rôle important dans l’émergence de modèles d’économie sociale, où le bénéfice économique, l’utilité sociale et la gouvernance démocratique sont mêlées et fournissent des modèles de développement durable. Traditionnellement, les associations, coopératives et fondations à but non lucratif ont été des acteurs clés du secteur culturel, et leur impact économique n’a pas toujours été correctement reconnu. Aujourd’hui, la recherche de nouveaux modèles économiques et sociaux plus durables pourrait nécessiter une exploration plus avancée de ces formes d’organisation.

Les connexions entre la culture et l’économie sociale peuvent également impliquer la reconnaissance d'une valeur sociale plus large des activités culturelles, la rétribution financière adéquate des artistes et des professionnels de la culture agissant pour le bien collectif, la promotion des relations entre différents secteurs de l’économie sociale (groupes culturels, sociaux, pédagogiques et environnementaux), l’élargissement des possibilités d’emploi pour les groupes défavorisés et la recherche d’un équilibre entre les activités culturelles à but lucratif (par ex. celles destinées habituellement aux touristes) et les autres activités culturelles (par ex. celles destinées aux petites communautés).

***Questions clés :***

* Les politiques culturelles ou économiques locales reconnaissent-elles les associations, coopératives ou autres organisations du secteur tertiaire à but non lucratif comme des acteurs importants de l’économie locale ? Si oui, de quelle façon ? Si non, est-ce envisageable ?
* Des recherches pour analyser la valeur sociale, économique et culturelle des acteurs culturels au sein de l’économie locale ont-elles été effectuées ? Si oui, quels ont été les résultats ?
* La politique culture locale a-t-elle pris en considération l’équilibre entre les activités culturelles à but lucratif et non lucratif et leurs interconnexions ? Si oui, quels sont les effets dans la pratique ?
* Des mesures de promotion de la rétribution financière adéquate des artistes et des professionnels culturels agissant pour le bien collectif ont-elles été adoptées ? Si oui, qu’ont-elles impliqué ? Quels ont été les résultats ?
* Existe-t-il des espaces ou des plateformes de discussion qui rapprochent les différents acteurs de l’économie sociale, notamment les acteurs culturels, et facilitent ainsi les partenariats ? Si oui, quels sont les résultats ? Si non, des mesures pourraient-elles être adoptées pour créer de tels espaces ?
* Des formations ou des activités de sensibilisation ont-elles été conçues afin de favoriser la connaissance des possibilités d’emploi culturel au sein de l’économie sociale, notamment pour les groupes défavorisés ? Si oui, qu’ont-elles impliqué ?
* Des projets ont-ils élaborés afin de susciter l’émergence ou la durabilité des acteurs culturels de l’économie sociale ? Si oui, qu’ont-ils impliqué ?

1. **Culture et villes intelligentes**

Innovation culturelle et sociale pour des villes intelligentes axées sur les citoyens

La culture joue un rôle fondamental dans le développement des villes en tant qu’espaces de savoir et d’innovation, où l’inclusion sociale, la durabilité économique, l’apprentissage tout au long de la vie et une meilleure qualité de vie sont combinés. La créativité, facteur essentiel dans l’émergence des « villes intelligentes », repose sur l’existence d’un écosystème connecté d’infrastructures, compétences et opportunités, qui doivent être accessibles à tous les membres de la société. En prenant en compte des externalités générées par la culture, une écologie créative durable devrait être intégrée dans le réinvestissement des ressources dans le tissu culturel, avec une attention particulière donnée aux initiatives culturelles les plus modestes et les moins visibles, bien que pertinentes (centres d’éducation à l’art, organisations populaires, expressions minoritaires, médiation culturelle, etc.).

Lors de l’élaboration des politiques, les changements récents des industries culturelles et créatives devront être pris en compte, y compris les nouvelles formes de création, production et distribution, et la façon dont ils peuvent être traités au niveau local. Ceci peut impliquer la facilitation des opportunités pour la connectivité internationale, notamment à travers l’interconnexion de réseaux offline et online. La protection et la promotion de la diversité nécessitent que les produits culturels soient compris à la fois comme des biens culturels et économiques – ce qui donnera sans doute lieu à une sensibilisation locale, notamment pour d’autres acteurs dans le domaine de l’innovation et du développement économique.

***Questions clés :***

* La culture a-t-elle été incluse dans les stratégies locales de développement économique et/ou dans les documents de politique concernés par l’innovation et le savoir ? Si oui, quelles sont ses implications ? Si non, est-il possible de l’envisager ?
* Les interconnexions entre les innovations, les processus et les savoirs culturels populaires ont-elles été documentées ? Si oui, cela a-t-il eu une incidence dans les politiques liées à la culture et/ou autres domaines politiques ?
* La politique culturelle locale reconnaît-elle l’entreprenariat culturel comme un domaine pertinent ? Si oui, quels types de mesures ont été adoptés ?
* Des mesures favorisant le partenariat entre artistes et commerces ou monde universitaire ont-elles été adoptées ? Si oui, quels types de mesures ?
* Des modifications sous la forme de production ou de distribution dans les industries créatives ont-elles été prises en compte dans l’élaboration des mesures et politiques culturelles ? Si oui, quels types de mesures ont été adoptés ?
* Existe-t-il des opportunités pour les producteurs culturels de collaborations avec leurs pairs d’autres pays, sur un pied d’égalité ? Si oui, quels types de ressources sont fournis ?
* Des activités de sensibilisation relatives aux biens et services culturels de nature spécifique ont-elles été réalisées ? Si oui, quels types d’activités ont été entrepris ?

QUESTIONS OUVERTES POUR L’AMÉLIORATION DU PROJET :

1. Manque-t-il des éléments de contexte (chapitre 1) ?
2. Y a-t-il un principe (chapitre 2) que vous souhaiteriez ajouter / préciser / supprimer ?
3. Le guide (chapitre 3) doit-il contenir plus de sections ? Si oui, lesquelles ?
4. La formulation des questions de chaque section (A – H) du guide est-elle claire ? Sinon, est-ce que ces questions devraient avoir la forme d’objectifs, cibles et indicateurs ?
5. Le graphique d’autoévaluation, est-il utile et clair ?
6. Devrions-nous suggérer certaines villes pouvant diriger chaque section du guide ?
7. Devrions-nous inclure des organisations partenaires (société civile, institutions internationales, réseaux) associées pour coopérer à la mise en œuvre de chaque section du guide ?

COMMENTAIRES:

[info@agenda21culture.net](mailto:info@agenda21culture.net)

1. Sakiko Fukuda-Parr (directrice et rédactrice en chef), *La liberté culturelle dans un monde diversifié. Rapport sur le développement humain* (New York: PNUD, 2004), à retrouver sur : [http://hdr.PNUD.org/sites/default/files/hdr\_2004\_fr.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2004_fr.pdf) [↑](#footnote-ref-2)
2. UNESCO, Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), en particulier les articles 2.6, 4.6, 11 et 13, à retrouver sur : <http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=31038&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html>. [↑](#footnote-ref-3)
3. UNESCO, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), en particulier le préambule et l’article 2.1, à retrouver sur : <http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=17716&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007), en particulier le préambule et les articles 5, 8, 11, 14, 15, 16 et 31, à retrouver sur : <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf>. [↑](#footnote-ref-5)
5. Pour en savoir plus sur le rôle et les activités du Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels, rendez-vous sur :

   <http://www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/SRCulturalRightsIndex.aspx>. [↑](#footnote-ref-6)
6. Groupe de Fribourg Group, *Droits culturels :* *déclaration de Fribourg* (2007), citations prises de la page 12, à retrouver sur : <http://www.unifr.ch/iiedh/assets/files/Declarations/declaration-fr3.pdf>. [↑](#footnote-ref-7)
7. Assemblée générale des nations-unies, *Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement* (2010), en particulier les paragraphes. 16, 55, 66 et 76(b), à retrouver sur <http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/65/1>. [↑](#footnote-ref-8)
8. Assemblée générale des nations-unies, *L’avenir que nous voulons* (2012), en particulier les paragraphes 41, 134, 136 et 137, à retrouver sur <http://www.uncsd2012.org/thefuturewewant.html>, document en français : <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288&Lang=F> [↑](#footnote-ref-9)
9. Assemblée générale des nations unies, Culture et développement durable A/C.2/68/L.69 (2013), en particulier les paragraphes 5, 6 et 8, à retrouver sur : <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/C.2/68/L.69&Lang=F>. [↑](#footnote-ref-10)
10. *Déclaration de Hangzhou : Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable*, adoptée à Hangzhou, République populaire de Chine, le 17 mai 2013, à retrouver sur <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/final_hangzhou_declaration_french.pdf> [↑](#footnote-ref-11)
11. Tiré de *Culture et développement*, rapport préparé par l’UNESCO pour l’assemblée générale des nations-unies, A/68/266 (2013), paragraphe 19, à retrouver sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002234/223464f.pdf>. [↑](#footnote-ref-12)
12. PNUD et UNESCO, *Creative Economy Report 2013 Special Edition. Widening Local Development Pathways* (New York et Paris: PNUD et UNESCO, 2013), citation tirée de la page 15, à retrouver sur : <http://www.unesco.org/culture/pdf/creative-economy-report-2013.pdf>. (en anglais) [↑](#footnote-ref-13)
13. UNESCO, *Un nouvel agenda de politiques culturelles pour le développement et la compréhension mutuelle. Arguments en faveur d’un engagement fort pour la diversité culturelle et le dialogue interculturel* (Paris, UNESCO, 2011), à retrouver sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002147/214747f.pdf>. [↑](#footnote-ref-14)
14. CGLU, *La* c*ulture : quatrième pilier du développement durable* (2010), position politique adoptée lors du 3ème Congrès mondial de CGLU, Mexico DF, Novembre 2010, à retrouver sur : <http://issuu.com/uclgcglu/docs/9890675556__fr__culture_quatrieme_pilier_developpe?e=5168798/2984829>. [↑](#footnote-ref-15)
15. Voir <http://www.gtf2016.org/> [↑](#footnote-ref-16)
16. *Charte culturelle latino-américaine*, adoptée au cours de la 9ème Conférence ibéro-américaine sur la culture, Montevideo, juillet 2006, à retrouver sur : <http://www.oei.es/cultura/Montevideo-fra.pdf>. [↑](#footnote-ref-17)
17. *Déclaration de São Paulo sur la culture et la durabilité*, adoptée lors de la réunion des Hautes autorités sud-américaines sur la culture et la durabilité, São Paulo, avril 2012, à retrouver sur : <http://www.reduambiental.edu.uy/wp-content/uploads/2012/04/Declaracion-de-Sao-Paulo-Sobre-Cultura-Y-Sustentabilidad.pdf>. (en espagnol) [↑](#footnote-ref-18)
18. Union africaine, *Charte de la renaissance culturelle africaine*, adoptée lors de la Sixième réunion ordinaire de l’assemblée de l’Union africaine, Khartoum, janvier 2006, voir l’article 11 entre autres, à retrouver sur :

    <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Dakar/pdf/CharteRenaissanceCulturelleAfricaine.pdf>. [↑](#footnote-ref-19)
19. Union africaine, *Plan of Action on the Cultural and Creative Industries in Africa* (2008), à retrouver sur : <http://www.arterialnetwork.org/uploads/2011/08/Nairobi_Plan_of_Action-_2008.pdf>. (en anglais) [↑](#footnote-ref-20)
20. *Déclaration de Ouagadougou*, adoptée lors de la Xème conférence des chefs d’État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Ouagadougou, novembre 2004, à retrouver sur :

    <http://www.francophonie.org/IMG/pdf/decl-ouagadougou-2004.pdf>. [↑](#footnote-ref-21)
21. Commission européenne, *Communication relative à un agenda européen de la culture à l’ère de la mondialisation* (2007), à retrouver sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0242:FIN:FR:PDF>. [↑](#footnote-ref-22)
22. *Déclaration sur l’unité ASEAN dans la diversité culturelle : vers le renforcement de la communauté ASEAN*, adoptée lors de la réunion des ministres responsables de la culture et des arts des états membres de l’ASEAN, tenue au Bali, Indonésie, novembre 2011, à retrouver sur : <http://www.asean.org/archive/documents/19th%20summit/Culture.pdf> (en anglais) [↑](#footnote-ref-23)
23. Cité dans *Culture et développement*, rapport préparé par l’UNESCO pour l’Assemblée générale des Nations Unies, A/68/266 (2013), paragraphe 26, à retrouver sur :

    <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002234/223464f.pdf>. [↑](#footnote-ref-24)
24. Plusieurs de ces paragraphes sont repris de l’Agenda 21 de la culture (2004), en particulier les Principes nº1, 3, 4, 5, 7, 9, 13, 14 et 16. Les autres ont été ajoutés. [↑](#footnote-ref-25)